

Rapport N° 263

Parking Bel-Air

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'180'000.- TTC pour des travaux de mise en conformité et d'entretien, ainsi que pour des aménagements liés à l'exploitation.

Nyon, le 24 mai 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport 263, composée de Mmes Sandrine Breitenmoser, Myriam Ernst, Danièle Schwerzmann, Béatrice Enggist (présidente et rapportrice), ainsi que de MM. Jacky Colomb, Régis Joly, Laurent Mieville, s'est réunie le lundi le 9 mai 2016, à la salle de la Bretèche. M. Christian Perrin était absent et excusé.

MM. Claude Uldry, Municipal et Patrick Troesch, Chef du Service architecture et bâtiments ont présenté le projet et répondu aux questions et demandes de compléments d'informations des commissaires.

La commission les remercie d'avoir présenté ce projet et d'avoir répondu aux questions.

Présentation du projet

Ce parking comprend 45 places publiques et 37 places privées appartenant à Swisslife.

Depuis sa construction en 1979, aucun travaux ou rafraîchissement n'ont été entrepris. Il est donc nécessaire et urgent de mettre ce parking aux normes actuelles. Ceci spécialement en ce qui concerne les normes ECA (installation de sprinklers), l'éclairage et l'insécurité ressentie par les usagers. De plus les piliers, dont la structure est métallique, sont décharnés en raison des nombreux chocs subis. Ayant été analysés, ils ne révèlent aucun défaut structurel.

L'accès piéton se fera en surface, par la place Bel-air, et le couvert actuel, qui surplombe les escaliers, sera remplacé par un garde-corps en verre. Cela permettra d'apporter la lumière naturelle dans les escaliers. La trémie d'accès sera agrandie. Le souhait de la Municipalité est de dégager au maximum la Place Bel-Air de toute construction afin favoriser l'espace pour les terrasses des cafés/restaurants.

Objectif des améliorations

Les WC publics seront supprimés et remplacés par un local destiné au gardiennage et un autre utilisé comme dépôt pour le matériel d'entretien.

Le but est de rendre ce parking accueillant et sécurisant, à l'instar du parking du Flon à Lausanne, qui est une réussite. L'éclairage se fera avec des LED, les places libres seront signalées.

De la musique sera diffusée, des caméras vidéo seront installées ainsi qu'une barrière d'accès. Le sol sera peint avec une résine afin d'en faciliter le nettoyage. Les couleurs choisies seront lumineuses. Le coût des travaux seront partagés avec Swisslife en fonction du prorata des surfaces occupées par chaque propriétaire.

Partenariat avec Swisslife

Cet assainissement se fait en parfait accord avec Swisslife, qui a accepté d'être soumise aux mêmes règles que la Ville de Nyon pour les appels d'offres concernant les marchés publics. Ainsi, chaque partie sort gagnante de l'opération. Les travaux seront coordonnés et se feront dans un même temps dans les deux parties du parking. Cela permet à chaque partie d'économiser un certain montant.

Fermeture du parking

La partie publique du parking sera fermée pendant les travaux, ceci pour une période d'environ 10 mois. Une solution de rechange sera proposée aux détenteurs d'abonnement. Les locataires de Swisslife continueront d'utiliser le parking pendant les travaux.

Questions de la Commission

Q. : Y aura-t-il un ascenseur pour accéder au parking ?

R. : *Oui, mais uniquement pour desservir l'immeuble appartenant à Swisslife.*

Q. : Le manque à gagner, pendant les 10 mois de travaux, sera-t-il compensé ? Comme Swisslife gardera l'accès au parking pendant les travaux, est-il prévu qu'elle y participe ?

R. : *Non, cela fait partie de l'accord que nous avons passé. Quant au public, il pourra se parquer à Perdtemps.*

Q. : Une borne de recharge électrique a-t-elle été prévue dans le futur ?

R. : *(Après vérification, le service architecture et bâtiments a répondu par mail) :*

3 bornes Greenmotion seront installées, leur prix est inclus dans le montant de ce préavis. Si ces places restent libres, n'importe quel usager pourra s'y garer.

Q. : Pour quelle raison les WC seront supprimés ?

R. : *En raison de leur insalubrité et des déprédations constatées aussi bien dans les escaliers d'accès que dans les cabines. Il est fréquent que des personnes se soulagent dans les escaliers. Avec le nouvel aménagement prévu, et la suppression des WC, ces incivilités devraient disparaître. Le service Travaux & Environnement, dans le cadre des démarches « **pour des toilettes accueillantes** » fera appel à des établissements publics afin qu'ils mettent à disposition leurs WC.*

Q. : Qui s'occupera de la gestion du parking ?

R. : *La commune n'a pas encore arrêté son choix, mais elle souhaiterait que cela soit la même société qui gère les 5 parkings appartenant à la Ville de Nyon.*

Q. : Qui surveillera les écrans reliés aux caméras de surveillances ?

R. : *La société de gardiennage qui sera choisie.*

Q. : Ne serait-il pas possible d'installer à l'entrée de Nyon un panneau indiquant le nombre de place de parc disponibles, à Nyon, dans les différents parkings ?

R. : *La Municipalité y réfléchit.*

Q. : Qui décidera des tarifs qui seront appliqués lorsque le parking sera refait ?

R. : *C'est la commune qui décide. Cela fonctionnera comme pour le parking de la Duche, et pour ne pas lui faire concurrence, les tarifs seront alignés.*

La Municipale, en charge du service de la Mobilité, a été questionnée à ce sujet et nous a répondu par mail : « **le tarif sera fixé en temps opportun. Il n'est donc pas d'actualité pour l'instant et n'a pas de relation avec le préavis qui vous est soumis** ».

Un membre de la commission fait remarquer qu'à la Duche les tarifs ne sont pas lisibles pour le public. Il est impossible de calculer à l'avance le prix que l'on devra payer, car le tarif n'est pas affiché par heure, demi-heure ou même quart d'heure. Il est affiché pour les 45 premières minutes, puis ça passe à 30', ensuite à 15', et à 25' etc. Cette manière de faire rend toute lecture impossible.

Ce commissaire souhaite qu'à l'avenir les tarifs soient affichés d'une manière uniformisée et lisible tant à la Duche qu'au Parking Bel-Air lorsqu'il sera rénové.

Conclusions

Ce parking a été construit il y a 37 ans. Hormis quelques travaux de sécurisation, il n'a fait l'objet d'aucune rénovation à ce jour.

Une étude a montré que sa structure est bonne, mais qu'il ne répond plus aux normes actuelles, spécifiquement en ce qui concerne l'ECA. Cela implique la pose de « Sprinklers ». Côté sécurité des usagers, l'éclairage n'est plus du tout adapté. C'est pourquoi il est prévu de mettre un l'éclairage permanent composé de LED, la pose de caméras reliées à une société de gardiennage. Les murs et les sols seront revêtus d'une résine facile d'entretien aux couleurs lumineuses.

Ce parking appartient conjointement à la Ville de Nyon (pour 45 places) et à Swisslife (pour 37 places). La partie publique sera fermée environ 10 mois pendant les travaux. Swisslife pourra continuer d'utiliser le parking pendant sa rénovation. Les coûts de la rénovation seront répartis au prorata des surfaces de chaque propriétaire.

Ce compromis résulte de plusieurs échanges, entre Swisslife et la Commune. Ainsi, les travaux pourront s'effectuer simultanément dans les deux secteurs du parking ce qui permettra de coordonner les travaux et de réaliser des économies non négligeables.

La commission salue le résultat des négociations habilement menées avec Swisslife et approuve unanimement les travaux de restauration du parking Bel-Air.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 263 concernant la demande d'un crédit de CHF 1'180'000.- TTC pour des travaux de mise en conformité et d'entretien du parking Bel-Air, ainsi que pour des travaux d'équipements,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'180'000.- TTC pour financer les travaux de mise en conformité et d'entretien du parking Bel-Air, ainsi que pour des travaux d'équipements ;
2. de prélever un montant de CHF 1'180'000.- TTC sur le fonds de réserve N° 9282.01 – Contribution compensatoire de stationnement, afin de financer la rénovation du parking.

La Commission :

Breitenmoser Sandrine
Enggist Béatrice (Présidente et rapportrice)
Ernst Myriam
Schwerzmann Danièle

Colomb Jacky
Régis Joly
Miéville Laurent
Perrin Christian